



Dans ce numéro :

Editorial de M. le Maire	1
Recensement de la population	2-3
Travaux Inscription sur les listes électorales	4
Festivités	5
Noël Cartes postales	6
Communiqué	7
Concours photo	8

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Lundi de 11h00 à 18h00
Vendredi 9h00 à 10h30

Pour mémoire tous les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles en ligne sur le site Internet de la commune :

www.gadancourt.fr

Le Gadancourtois

Directeur de la publication : Le Maire

Lettre d'information éditée par la municipalité de Gadancourt (Val d'Oise)

Le Gadancourtois

N° 17 Décembre 2016



Chers concitoyens,

Classiquement, c'est en fin d'année que l'on dresse le bilan de celle écoulée.

Les travaux de l'électricité de l'église ont été réalisés, le bornage du terrain B31 effectué, la récupération des six terrains en déshérence a été réalisée, le P.L.U. est en cours d'élaboration et une réunion publique est fixée au

samedi 11 mars 2016 à 10 heures en Mairie.

En ce qui concerne notre avenir et la réorganisation territoriale issue de la loi NOTRe votée en août 2015, il nous faut réfléchir à une nouvelle organisation entre les communes afin de privilégier une proximité de services.

A partir du 1^{er} janvier 2017, passage obligatoire en Fiscalité Professionnelle Unique : la fiscalité économique versée aux communes sera transférée à l'Intercommunalité, les communes devront adapter leur budget à cette perte de ressources.

Les compétences obligatoires des Intercommunalités vont s'étendre. En contrepartie, les compétences optionnelles et facultatives pourront être exercées par les Intercommunalités ou rétrocédées aux communes.

Dans le cas d'une rétrocession, les communes devront s'organiser sur le territoire pour reprendre ces compétences.

Cela dit il faut se donner les moyens !

« Se donner les moyens » en voilà une expression bien compliquée dans le contexte économique actuel qui perdure et où les baisses de dotation fragilisent le budget.

Je rappelle, qu'en trois années, la perte cumulée est de 11.969 euros. En 2017, nous continuerons à voir notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) diminuer encore et par contre notre contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) augmenter.

Comment y procéder : par la mutualisation en créant une ou plusieurs communes.

C'est pourquoi, nous avons entamé une réflexion de rapprochement avec la commune d'Avernes en collaboration avec la Préfecture du Val d'Oise.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Et j'aurai plaisir à vous accueillir, entouré de l'équipe municipale, le dimanche 15 janvier 2017 à 17 h30 au Restaurant du Golf pour la cérémonie des Vœux.

Cordialement vôtre

Michel Noury

Campagne de recensement de la population 2017

Organisé tous les cinq ans dans les communes de moins de 10.000 habitants, le recensement de la population permet de connaître le nombre exact d'habitants d'une commune. A Gadancourt, il sera organisé par la commune et par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) du **19 janvier au 18 février 2017**.

Il s'agit d'une opération très importante car le nombre d'habitants a de très nombreuses conséquences dans la vie municipale : il permet notamment de calculer le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat aux communes, le nombre de conseillers municipaux, les modes de scrutin applicables, etc...

Cette année, l'agent recenseur sera Mme Béatrice ALLAG, secrétaire de Mairie de Gadancourt, elle sera munie d'une carte tricolore avec photographie. Elle viendra visiter chaque foyer gadancourtois entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

Cette année une nouveauté : le recensement par Internet (un identifiant de connexion et un mot de passe vous seront remis par l'agent recenseur). Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas répondre via Internet, l'agent recenseur vous donnera les questionnaires sur papier, un pour votre logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant au foyer. Il conviendra d'un rendez-vous avec vous afin de récupérer ces documents remplis.

Les réponses sur Internet

Des personnes de tous âges répondent en ligne

La réponse par Internet est plus fréquente chez les personnes de -60 ans, mais entre 15 et 25% des 60-70 ans répondent par Internet et même presque 5% au-delà de 80 ans.

Rural ou urbain, la réponse par Internet est la même partout :

Taille de la commune	Taux de réponse par Internet
< 1.000 habitants	36%
1.000 à 5.000 habitants	39%
5.000 à 10.000 habitants	39%
> 10.000 habitants	38%
Ensemble	39%



RECENSEMENT
de la population 2017



Plusieurs avantages :

- ⇒ **Pour les personnes recensées :**
Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
Questionnaire guidé et plus simple à compléter, accusé de réception par courriel
Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne sauf l'INSEE
- ⇒ **Pour l'agent recenseur :**
Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par Internet
Moins de papier à gérer et à contrôler
- ⇒ **Pour la Mairie :**
Baisse du coût du recensement
Collecte plus rapide et suivi en temps réel
Moins de manutention et moins de saisie de résultats
Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité

Le recensement par Internet comment ça marche ?

- 1) L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser.
Il leur propose de répondre par Internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2) Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « **Accéder au questionnaire en ligne** »
- 3) Ils sont guidés pour répondre au questionnaire
- 4) Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception. L'agent recenseur en est informé par SMS.

La qualité du recensement est très bonne avec Internet

Les résultats des dernières enquêtes le montrent : les questionnaires incomplets sont moins nombreux par Internet qu'avec les documents papier. Avec Internet, les habitants ne répondent qu'aux questions qui les concernent. Ils perdent moins de temps et répondent mieux.

Les contacts humains sont maintenus

L'agent recenseur continue de passer chez les habitants. Une visite est toujours nécessaire pour distribuer les notices avec les codes personnels pour se connecter.

Vacances ou déplacement.

Si vous savez dès à présent que vous ne serez pas présent, même quelques jours, entre le 19 janvier et le 18 février, nous vous demandons de bien vouloir le faire savoir en Mairie, afin d'organiser au mieux cette collecte.



RECENSEMENT
de la population 2017



Travaux 2016

Electricité de l'Eglise

Après quelques mois de concertation, en particulier avec la Direction des Affaires Culturelles et les Monuments Historiques, la mise en conformité de l'électricité de l'église a été réalisée fin août début septembre, suivant les prescriptions de M. Bellon, Architecte des Bâtiments de France quant au choix des matériels et au passage des câbles dans l'édifice.

Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise GED de Magny en Vexin. Leur montant s'élève à 8.467,33€ TTC, subventionnés par la réserve parlementaire de M. Francis Delattre, Sénateur du Val d'Oise, pour un montant de 2.500 €.

Travaux 2017

Eclairage Public

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Réseaux Câblés du Vexin (SIERC) a inscrit dans son programme 2017, la rénovation des éclairages publics de cinq communes, parmi les plus anciens.

Les critères retenus sont :

- La vétusté des matériels de plus de 15 ans d'âge,
- La mise aux normes électriques
- Les nouvelles technologies (lampes LED), motivent ce programme.

Notre commune a été retenue. Les 37 luminaires devraient être équipés de lampes LED basse consommation, mais dont la luminosité est supérieure aux lampes actuelles.

10 lampes en tête de mât seront également remplacées.

Il est également prévu de profiter de ces travaux pour remettre en peinture les poteaux qui supportent ces appareillages, ainsi que les supports de lampes non remplacés.

Inscription sur les listes électorales

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire sur les listes électorales, et ainsi pouvoir voter aux élections présidentielles et législatives de 2017.

Deux moyens sont mis à votre disposition :

- ⇒ venir en Mairie aux heures d'ouverture, ou le **samedi 31 décembre entre 10 heures et 12 heures** (ouverture uniquement pour les listes électorales ce jour-là)
- ⇒ Vous inscrire en ligne sur www.service-public.fr

Les pièces à joindre sont : copie de votre carte d'identité et un justificatif de domicile.



Repas champêtre



La commission animation culture et sport a organisé le dimanche 26 juin 2016 un repas champêtre sur la place du village.

Trente-cinq villageois ont pu profiter de cette journée ensoleillée autour d'un barbecue et participer ensuite à des jeux.

Le traditionnel panier garni, dont le poids était de 14.830 kg a été gagné par Paul PERROT, et deux lots de consolation ont été remis aux 2^{ème} et 3^{ème} gagnants.



Sortie bowling



La Commission Animation Culture et Sport a convié les gadancourtois, toutes générations confondues, à venir se défier au bowling de Cergy, le dimanche 04 septembre 2016.

Les participants se sont pris au jeu et ont mis toute leur ardeur et leur enthousiasme dans le lancer des boules.

Cet après-midi récréatif a été apprécié de tous. Les villageois ont remercié les membres de la commission pour cette initiative et ont suggéré que cette sortie soit éventuellement renouvelée.

Sortie Star Paradyse



Cette année, la Commission Animation Culture et Sport, en coordination avec l'Association Gadancourt Loisirs, a proposé une soirée festive au cabaret music hall « Le Star Paradyse » à Gisors.

Après l'apéritif et le diner servis, le rideau s'est ouvert pour plus de deux heures de spectacle dans une succession de numéros auxquels certains gadancourtois ont participés, entre les tableaux de danseuses et danseurs.



Arbre de Noël

En ce dimanche 11 décembre à 16h30, la traditionnelle fête de Noël a rassemblé les nombreux gadancourtoises et gadancourtois.



Au pied du sapin dans la salle de la Mairie très joliment décorée et préparée par les membres de la Commission Animation Culture et Sport, Florence Perrenot Présidente du C.C.A.S. a ouvert la hotte du Père Noël en remettant un chèque cadeau aux enfants de 0 à 16 ans et un colis garni aux aînés de 65 ans et plus.

Quatre gadancourtoises et quatre gadancourtois ont été mis à l'honneur par la Commission Animation Culture et Sport pour fêter leur changement de décennie en cours d'année. Isabelle Visbecq, Présidente de cette

commission, a remis un bon d'achat valable en parfumerie aux femmes et un magnum de vin aux hommes.

M. le Maire a tout particulièrement souhaité la bienvenue à M. et Mme RAYNAL POITREY et leurs enfants, nouveaux habitants de Gadancourt.

Rémy Gustavson, qui entre le monde des adultes à travers sa majorité, a reçu également un chèque cadeau.



Cartes postales de Gadancourt

Nous vous rappelons que vous pouvez vous procurer des cartes postales de Gadancourt. Celles-ci sont en vente à la Mairie au prix de 0,50 euro l'unité ou 3,50 euros les 8 vues.

Ci-dessous un échantillon de cartes postales :





Communiqué de presse



Monoxyde de carbone

**A l'approche de l'hiver,
prendre conscience du risque,
c'est déjà agir**

En 2016 dans le Val-d'Oise, les sapeurs-pompiers ont secouru 137 victimes d'intoxication au monoxyde de carbone au cours de 80 interventions... Et l'année n'est pas terminée... Les sapeurs-pompiers du Val-d'Oise sont intervenus le 12 novembre à Soisy-sous-Montmorency, les 19 et 20 novembre à Goussainville et le 23 novembre à Ermont... Nous sommes tous concernés...

Le monoxyde de carbone (CO) est un **gaz asphyxiant indétectable** : il est **invisible, inodore et non irritant**. Il peut être mortel en moins d'une heure. Le monoxyde de carbone se dégage des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont lieu pendant la saison de chauffe, d'octobre à mars.

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les secours.

Quelques conseils

- avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- **respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Plus d'infos sur www.sdis95.fr ou le site inpes.santepubliquefrance.fr

Contact presse : Sophie BEAUCIRE
Chef du pôle communication du Sdis 95
Sophie.beaucire@sdis95.fr ou 01 30 75 78 12

Dates festives à
retenir :

Dimanche 15 janvier :
Vœux au Golf

Autres dates à
retenir :

Collecte des
encombrants
année 2017 :

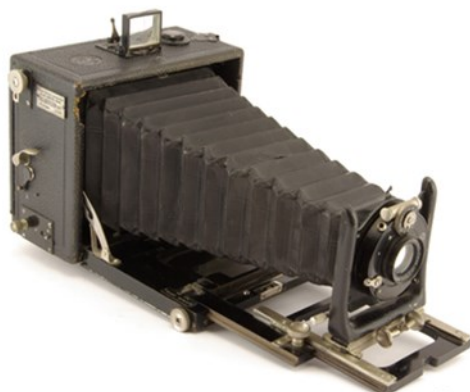
Lundi 16 janvier
Mardi 04 avril
Mardi 19 septembre

Elections :
Présidentielles

23 avril 2017
07 mai 2017

Législatives

11 juin 2017
18 juin 2017



Concours photos pour petits et grands

Afin d'agrémenter le site internet de notre commune www.gadancourt.fr, nous organisons un concours photos, intitulé

« **4 vues 4 saisons** »

Vous choisissez librement 4 vues de Gadancourt. Une vue = une saison.

Il est vrai que :

l'été s'en est allé,
l'automne est déjà bien installé,
l'hiver bientôt dans son pourpoint,
le printemps, son sourire est encore loin,

Mais en recherchant dans vos archives, vous avez peut-être des trésors !
Vous pouvez adresser vos clichés à l'adresse mail ci-après :
mairie-gadancourt@orange.fr, ou les déposer à la Mairie.

- La date limite de remise des photos est fixée au : 31 mars 2017
- Le jury : les enfants de la commune.



« Photographier c'est mettre sur la même ligne de mire
la tête, l'œil et le cœur. »

De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.